

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX HUIT et le 27 JUIN à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 21 JUIN 2018, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - M. Serge BALAO - Mmes Viviane LOUMESEIXO - Axelle VERDIERE-BARGAOU, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - M. Alexis ARRAS (présent jusqu'à 19 h 15) - Mrs Bernard DUPOUY - Jesus SIMON - Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - M. Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Marie-Josée HENRARD - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Laure FAUDEMÉR - Mme Marianne BERQUE-MANSAS - M. Alexis ARRAS (à partir de 19 h 15 - absent à partir du vote de la délibération n°10) - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mme Nicole COUTANT - M. Bruno CASSEN - M. Pascal DAGES - Mme France POUDEX

POUVOIRS :

- Mme Marie-Josée HENRARD qui a donné pouvoir à M. André DROUIN
- M. Francis PEDARRIOSSE qui a donné pouvoir à M. Stéphane MAUCLAIR
- Mme Laure FAUDEMÉR qui a donné pouvoir à M. Serge BALAO
- Mme Marianne BERQUE-MANSAS qui a donné pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI
- Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU qui a donné pouvoir à M. Jean-Pierre LALANNE
- Mme Régine LAGOUARDETTE qui a donné pouvoir à Mme Christine BASLY-LAPEGUE
- Mme Nicole COUTANT qui a donné pouvoir à M. Jésus SIMON
- M. Bruno CASSEN qui a donné pouvoir à M. Bruno JANOT
- M. Pascal DAGES qui a donné pouvoir à M. Julien DUBOIS
- Mme France POUDEX qui a donné pouvoir à Mme Sarah DOURTHE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bernard DUPOUY

OBJET : MISE A DISPOSITION DE 3 AGENTS DE LA CAGD

Dans le cadre du schéma de mutualisation, l'organisation fonctionnelle des Services Techniques de l'Agglomération et de la Ville de Dax, mise en oeuvre en 2017, est renouvelée à compter du 1er septembre 2018.

Aussi, la Ville de Dax a sollicité :

Le renouvellement de la mise à disposition partielle pour une durée de 2 ans :

- Monsieur Laurent VICTORIN, Ingénieur Principal, Directeur Général Adjoint des Services Techniques, de la Ville de Dax et de l'Agglomération,
- Monsieur Laurent GIRAUDOT, Ingénieur Principal, Responsable des Services Techniques du Centre Technique Municipal de la Ville de Dax, en sus de la Direction de l'exploitation et des projets de l'Agglomération.

La mise à disposition partielle pour une durée de 3 ans :

- Monsieur Jean-Pierre VERGEZ, Technicien Principal 1ère Classe, amené à intervenir, pour le compte de la Ville de Dax, dans divers domaines tels que : la gestion de l'éclairage public, les relations avec les concessionnaires dans le cadre des prévisions de travaux sur les réseaux, la préparation des fêtes de Dax, notamment les tâches communes aux deux Collectivités, la sécurisation des divers événements en lien avec les organisateurs, les services de l'État et celui des Fêtes et Manifestations, ainsi que tout autre sujet relevant des compétences de la Ville de Dax géré par la Direction des Services Techniques.

Les Comités Techniques de la Ville de Dax et de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax ont émis un avis favorable lors des séances respectives du 1er juin et 14 juin 2018.

Les Commissions Administratives Paritaires réunies le 21 juin 2018 ont émis un avis favorable sur ce dossier.

**SUR PROPOSITION DE MADAME VIVIANE LOUME-SEIXO, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE les projets de mise à disposition de trois cadres des Services Techniques de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, auprès de la Ville de Dax,

AUTORISE Monsieur Stéphane MAUCLAIR, 1er Adjoint au Maire, à signer les conventions afférentes ci-annexées.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20180627-28-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 28 Juin 2018

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».